



Ville de
Lévis

Demande d'abolition du sifflet de train
Secteur Charny

Séance d'information et d'échange
3 décembre 2020

Ordre du jour

1. Historique et chronologie des événements
2. Cadre légal et réglementaire
3. Étude d'avant-projet de 2015
4. Limites des emprises du Canadien National et empiètements
5. Démarches récentes
6. Prochaines étapes
7. Mesures de mitigation
8. Échéancier préliminaire
9. Période de questions et d'échanges

L'industrie ferroviaire est intimement liée au développement de l'agglomération charnycoise



Charny est l'exemple typique de la ville champignon qui pousse autour de l'installation d'une industrie. La ville se développa autour d'une mono-industrie qui est celle du chemin de fer. Dans la première moitié du XXe siècle (1900 à 1950), Charny devient le deuxième centre ferroviaire en importance sur la Rive-Sud du fleuve Saint-Laurent, après Montréal...

Source: Corporation Charny Revit

2014

- Réception d'une pétition pour l'abolition du sifflet des locomotives pour 3 passages à niveau situés dans le secteur Charny
- Entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation de Transports Canada sur la sécurité ferroviaire

2015

- Étude d'avant-projet de la firme Aecom pour l'abolition du sifflet pour 3 passages à niveau du secteur Charny (chemin de Charny, rue de la Traverse et avenue des Églises)

Interventions de la Ville

2017 à 2021 – Phase 1 : Mise aux normes des passages à niveau

2017-2018

- Réalisation d'un mandat pour connaître les caractéristiques des passages à niveau dans la Ville et **pour dresser une liste des travaux correctifs à faire suivant les nouvelles normes de Transport Canada**

2019

- Début des travaux correctifs aux passages à niveau, notamment pour l'élagage

2020-2021

- Réception d'une pétition s'opposant à l'abolition du sifflet de train à Charny
- **Finalisation des travaux correctifs pour la mise aux normes des 28 passages à niveau du territoire**

Actions inscrites au plan triennal d'immobilisations (PTI)

2020 :

- **100 000 \$** pour les dépenses de mise aux normes en tant qu'administration routière : **Complété**
- **100 000 \$** pour les dépenses relatives au CN : **Complété**

2021 :

- **100 000 \$** pour les dépenses de mise aux normes en tant qu'administration routière: **Complété d'ici la fin de l'année**
- **100 000 \$** pour les dépenses relatives au CN : **Complété d'ici la fin de l'année**

Loi sur la sécurité ferroviaire

- Principe fondamental selon lequel les compagnies ferroviaires et les administrations routières ont une responsabilité partagée à l'égard de la sécurité du public aux passages à niveau
- Tous les trains sont dans l'obligation de siffler à un quart de mille (400 m) d'un passage à niveau et doivent actionner le sifflet jusqu'à ce qu'ils occupent complètement le passage à niveau. **Toutefois, Lorsqu'une compagnie de chemin de fer émet une directive spéciale concernant l'abolition du sifflet à un passage à niveau, l'utilisation systématique du sifflet est suspendue**

Rappel des obligations de la Ville en vertu de la Loi sur la sécurité ferroviaire et le règlement sur les passages à niveau

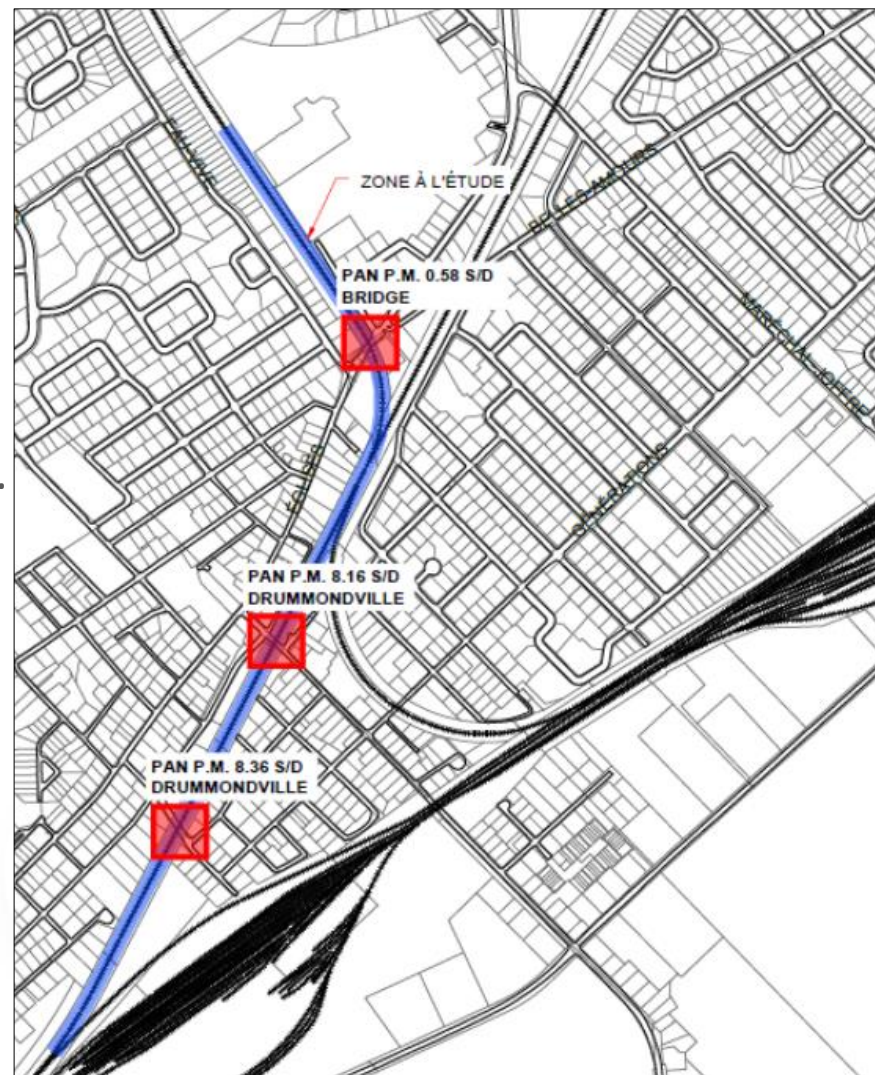
- Comme administration routière des passages à niveau sous juridiction fédérale, **financer et réaliser les travaux de mise aux normes** des approches des passages à niveau
- Comme administration routière des passages à niveau gérés par le Canadien National (CN), **financer une partie de la mise aux normes des équipements de l'autorité ferroviaire**

Étude de 2015

Mandat à la firme Aecom pour la réalisation d'une étude d'avant-projet visant à évaluer la faisabilité de l'abolition du sifflet de locomotive aux passages à niveau du **chemin de Charny, de la rue de la Traverse et de l'avenue des Églises** en vertu de la Loi sur la sécurité ferroviaire du Canada et du document intitulé *Normes sur les passages à niveau*.

Principales conclusions de l'étude :

- Le projet d'abolition du sifflet semble réalisable avec **travaux correctifs**
- **Tous les PN sont munis de feux clignotants, sonnerie et barrières**
- **L'intrusion est un facteur décisif** pour l'abolition du sifflet à un passage à niveau. **Elle doit être contrôlée ou éliminée**
- L'étude préliminaire et les recommandations devront être validées par une étude détaillée, notamment par une inspection physique des lieux pour toute la zone à l'étude
- Revue exhaustive de la signalisation routière suivant une étude de circulation







Avenue des Églises P.M. 0.58 S/D
Bridge

Approche est - Vue d'ensemble vers
l'ouest

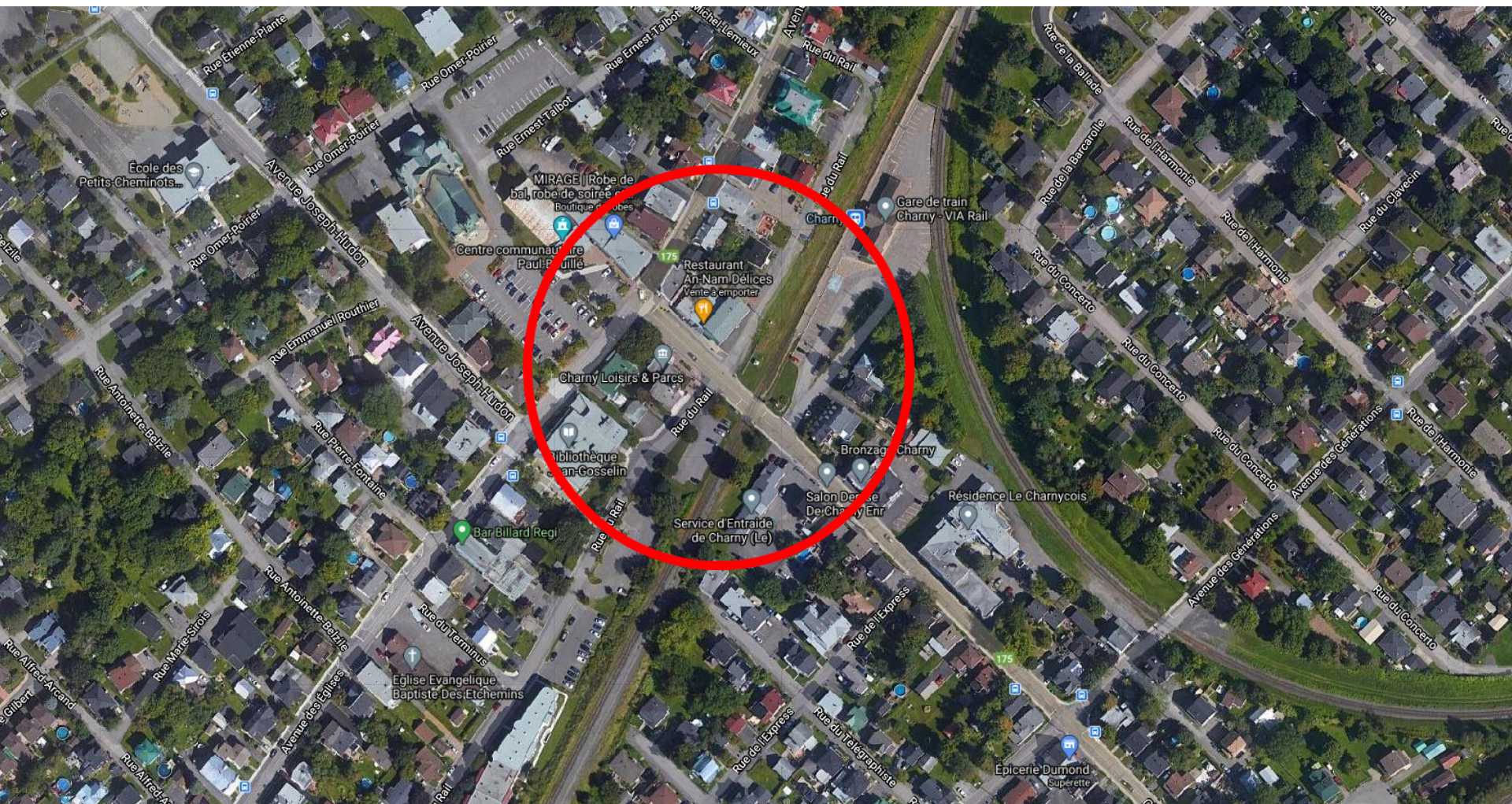
À droite - Intersection avec la rue Albert
Demers à ± 20 m du passage à niveau

À gauche - Intersection avec l'avenue
des Belles Amours à ± 40 m du passage
à niveau



Avenue des Églises P.M. 0.58 S/D Bridge
Emprise ferroviaire - Vue d'ensemble vers le
nord

Accès libre dans l'emprise
Surface de croisement





Chemin de Charny P.M. 8.16
Approche nord – Vue générale vers le sud
Intersection avec la rue du Rail, est et ouest, et
panneau de signal avancé proche du passage à niveau



Chemin de Charny P.M. 8.16
Emprise ferroviaire - Vue vers l'ouest et le passage à niveau de la
rue de Traverse
Stationnement à proximité de l'emprise et traces d'intrusion





Rue de la Traverse P.M. 8.36

Approche sud – Vue d'ensemble vers le nord

Pente ascendante vers la voie supérieure à 2%

Intersection avec la rue l'Express à proximité du passage à niveau, côté est



Rue de la Traverse P.M. 8.36

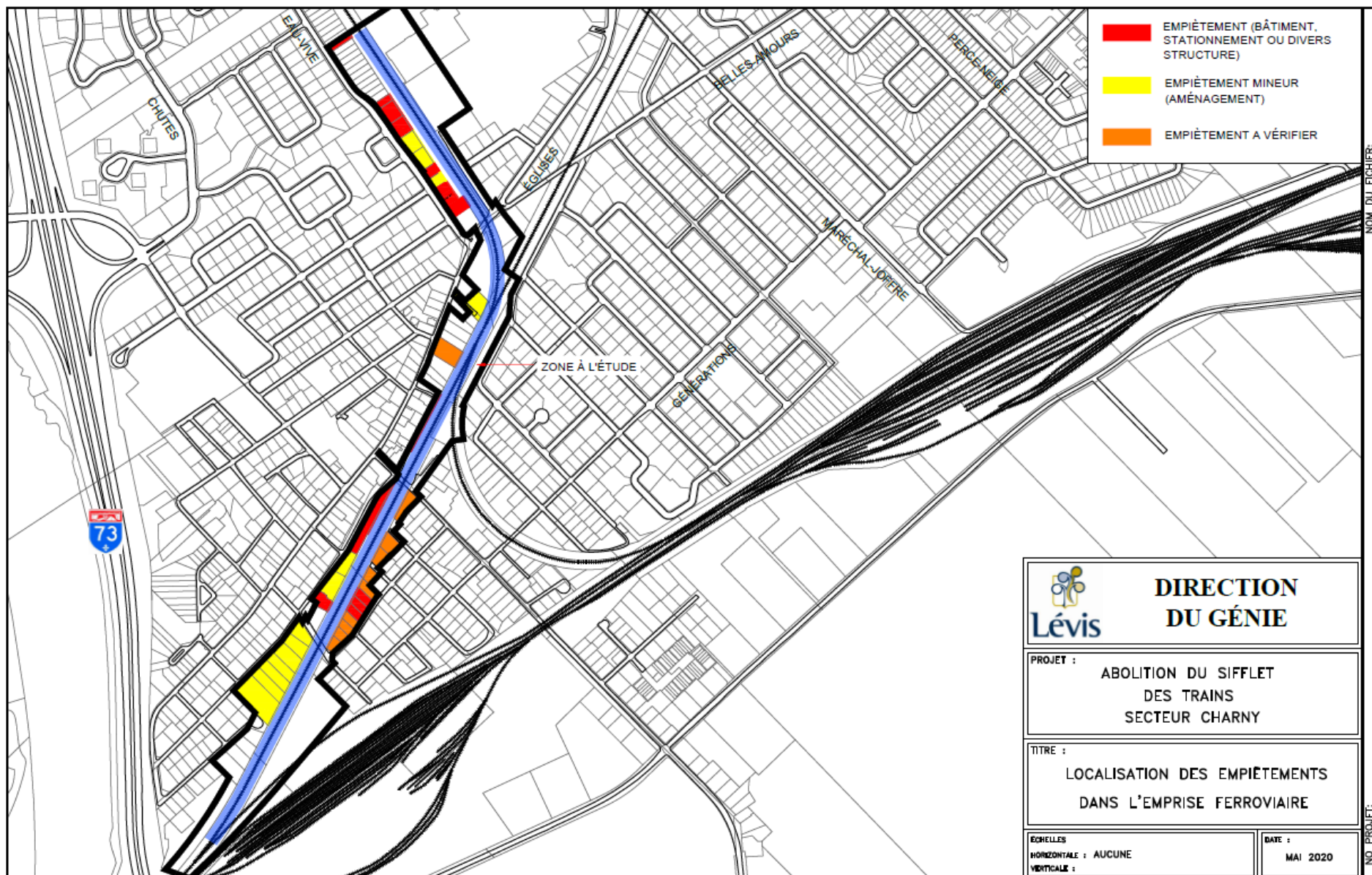
Emprise ferroviaire – vue générale vers l'est et
guérite du CN dans le quadrant nord-est

Traces d'intrusion sur l'emprise ferroviaire

Nombres d'empiètements le long du tracé de l'emprise :

- Empiètements mineurs (14 lots)
- Empiètements bâtiments, structures, stationnements (14 lots)
- Empiètements à vérifier (10 lots)

Total de **38 empiètements** à gérer.





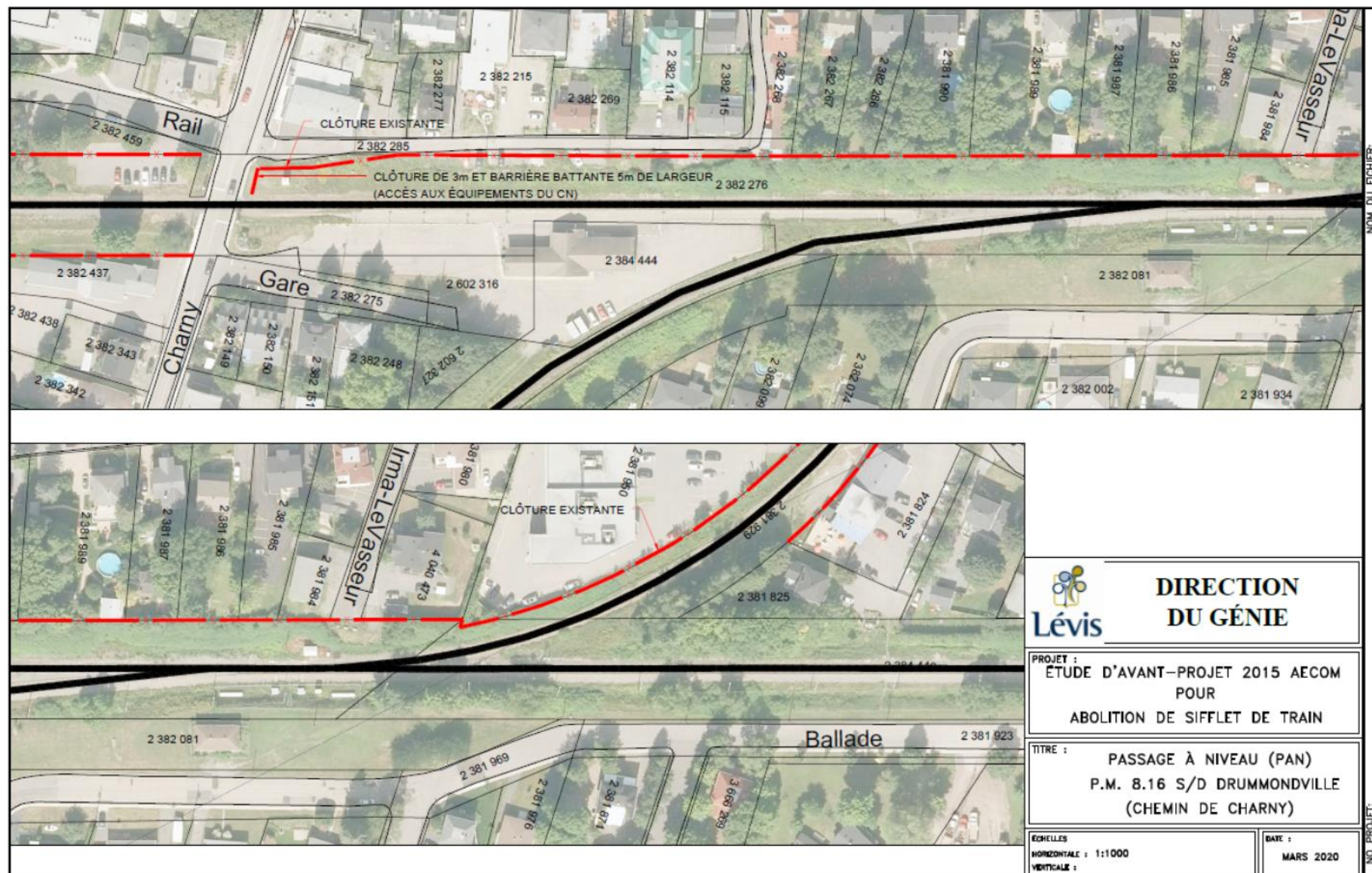
**DIRECTION
DU GÉNIE**

PROJET :
ÉTUDE D'AVANT-PROJET 2015 AECOM
POUR
ABOLITION DE SIFFLET DE TRAIN

TITRE : PASSAGE À NIVEAU (PAN)
P.M. 0.58 S/D BRIDGE
(RUE DES ÉGLISES)

ECHELLES
HORIZONTALE : 1:1000
VERTICALE :

DATE : MARS 2020





Démarches faites au cours des derniers mois :

- Réexamen de l'étude préliminaire de AECOM de décembre 2015 sur la faisabilité de l'abolition du sifflet;
- Analyse permettant de relever 38 empiètements dans l'emprise ferroviaire;
- Validation des informations sur le terrain avec des experts du domaine ferroviaire;
- Réception d'informations concernant le trafic ferroviaire;
- Révision de l'estimation préliminaire en tenant compte de l'inflation, des services professionnels, du déboisement et des coûts additionnels;
- Présentation de la mise à jour du dossier au comité exécutif et au conseil de Ville;
- Décision de la Ville de réserver 1 M\$ pour mettre en place les mesures compensatoires nécessaires;
- Amorce des discussions avec le CN.

En étroite collaboration avec les citoyennes et les citoyens du secteur Charny et le Canadien National, voici les actions à venir :

- Rencontrer individuellement les propriétaires riverains pour bien comprendre leur situation et leurs besoins;
- Mandater une firme spécialisée en génie ferroviaire sur les mesures compensatoires à prévoir et l'estimation finale des coûts;
- Tenir les séances d'information nécessaires auprès des citoyennes et des citoyens touchés par les mesures à mettre de l'avant;
- Présenter aux autorités concernées des mesures de mitigation qui tiennent compte des préoccupations des citoyennes et citoyens du secteur;
- Sur approbation du plan d'action de la Ville par les autorités concernées, adoption d'une résolution décrétant officiellement l'abolition du sifflet de train à Charny;
- Préparation des plans et devis, appel d'offres et réalisation des travaux.

Échéancier préliminaire

